

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024

DELIBERATION 2024-09-72

OBJET : BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 19 septembre 2024

En exercice : 33
Présents : 25
Votants : 33

Étaient présents : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Christian PETITFRERE à Ingrid MORVAN
Danièle LE CALVEZ à Gisèle LE DALL
Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX
Marie-Françoise VOXEUR à Monique BRONEC
Claude SEGALEN à Pierre GRANDJEAN
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE
Marie FOURN à Céline SENECHAL
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM



Madame Catherine ANDRIEUX a été nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N°3

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-02-17 du 7 février 2024 relative à l'adoption du budget primitif pour l'exercice 2024,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la ville,

Vu la décision n°2024-04-46 du 10 avril 2024 autorisant le virement de crédits n°1,

Vu la décision n°2024-07-69 du 5 juillet 2024 autorisant le virement de crédits n°2,

Considérant la nécessité de procéder à des modifications telles que figurant dans le tableau pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget général,

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER la décision modification n°3 du budget principal 2024

PJ : Décision modificative n°3

Avis des commissions :

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.

Abstentions : Mesdames et Messieurs Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT JAL, Jean-Yves CAM et Emmanuel MORUCCI

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 27 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Catherine ANDRIEUX

